

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 7 MAI 2026 à 20 h 15

### Etaient présents :

Roger BERNARD, Nicolas FILLON, Franck GRELAUD, Nathalié FAVRE, David DOARBE, Jean Pascal MUNOZ, Nicolas OGER, Jean Baptiste LUST, Raymonne BIVORE, Karine QUAGLIAR, Emme VEQUAUD, Nathieu VIVRE, Laurence TOUINEAU et Sonia VALIN

### Avaient donné pouvoirs :

Nathalié TOUINEAU a donné pouvoir à Franck GRELAUD

### Etaient absents :

### Le quorum est atteint :

OUI  NON

Mme Laurence TOUINEAU est nommé(e) secrétaire de séance.

Madame le Maire ouvre la séance et soumet au vote le procès verbal de la séance du 2 Avril 2026.

(..... 15 POUR, ..... 0 CONTRE, ..... 0 ABSTENTIONS)

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour :

→ Election d'un représentant au syndicat mixte E-Collectivités au sein du collège des communes

Le maire, Roger BERNARD, se porte candidat pour représenter la commune.

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin à la nomination de son représentant.

Vote = 15 Pour

→ Droit à la formation des élus municipaux et fixation des crédits affectés  
Chaque élu bénéficie d'un congé de formation de 24 jours pour toute la durée du mandat.  
Les élus ayant reçu une délégation doivent suivre une journée de formation obligatoire qui a

### Le Conseil municipal, après avoir entendu les exposés, délibère ainsi

pour objectif de les sensibiliser à la découverte de l'environnement territorial.

Le montant prévisionnel des dépenses de formation des élus ne peut être inférieur à 2% du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux membres du conseil municipal, sans que le montant réel des dépenses de formation ne puisse excéder 20% du même montant.

Vote = 15 Pour

### → Constitution de la commission d'appel d'offres

L'intervention de la CAO n'est pas obligatoire pour sélectionner des candidats au attribuer un marché public dans le cadre d'une procédure adaptée qui concerne en général des achats de fournitures et de services des collectivités territoriales inférieurs à 26000€ HT et les marchés de travaux inférieurs à 5404000€ HT. En revanche, pour les procédures formalisées, et notamment au-delà de ces seuils, l'intervention de la CAO est obligatoire et elle choisit le titulaire du marché.

Coincédant qu'avec le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants élus par le conseil municipal.

Membres titulaires: Nicolas FILON, Franck GRELAUD et Nathalie JOURNAULT

Membres suppléants: Jean Baptiste LUT, Sonia VALIN et David DECIARE

Vote: 15 POUR

### → Dénomination d'une voie

Le lotissement "DU GRAND JARAY" en face des Ets SUDRE est en création. La voie traversante du lotissement sera nommée "RUE DU GRAND JARAY".

Vote: 15 POUR

### → Constitution commission communale des impôts directs

La nomination des membres de cette commission, qui comprend outre le maire ou son adjoint délégué qui en assure la présidence, 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants dans les communes de moins de 300 habitants - Les commissaires sont désignés par le Directeur régional départemental des finances publiques sur proposition du Conseil Municipal. La liste retenue doit être présentée en partie double. Monsieur le Maire propose la liste suivante comportant 24 contribuables sur lesquels portera le droit de nomination de directeur régional/départemental des finances publiques.

Jean BOUFACE, Nadine DURAND, Jacques GAILLARD, François MATUSIAK, Annie GRELAUD, Dominique GUILBAUD, Thierry LEGER, Patrice GREAU, Jeanmine GATTEAU, Yvanick FERSANCOURT, Françoise VALIN, Claude KORTOU, Joëlle PRIOUZEAU, Michel AUDINOU, Geneviève COINTARD, Joël SOUCROT, Marie-Annick TURCOT, James GONDROU de Nallieu, Richard GUILION de Langon, Eric JOURNAULT, Suzanne FRELIN, Colette LIGONIZERE, Luc MARITEAU et Lucienne HALBERT. (22 seront jetés).

Vote: 15 POUR

### → Convention de servitudes entre Eneedis et la commune

La maison sur la parcelle AHO202 va être détruite en septembre et il faudra recouper les deux lignes électriques. Cette parcelle étant propriété de la commune, il convient donc de signer une convention entre Eneedis et la commune pour la réalisation de ces travaux. Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention et à effectuer toute démarche ou à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Vote: 15 POUR

→ Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement  
Délibération de principe pour le remplacement des agents indisponibles pour les mêmes conditions de travail et même temps de travail.

Vote 15 POUR

→ Création d'un poste d'adjoint technique du 28 août 2026 au 9 juillet 2027 à raison de 24 h par semaine (aide en matière scolaire)

Création d'un poste par accroissement temporaire d'activité à l'école publique des Sources, du 28/08/2026 au 9/07/2027 par 24 h par semaine

Vote : 15 POUR

→ Questions diverses

\* Référent à la bibliothèque ⇒ David DELAIRE

\* Signalisation : les panneaux et le marquage au sol manquant vont être relevés par Jean Pascal MUNOZ